L'ABEILLE.

IMPRIMÉ TOUS LES JOURS, PAR F. DELAUP.

NOUVELLE-ORLEANS.
Samedi, 23 Mai 1829.

EXTERIEUR.

ANGLETERRE.

Le duc de Northumberland est arrivé le 6 mars au château de Dublin, et a sur-le-champ prêté serment en qualité de Bas-lieutenant d'Irlande en présence des membres de son conseil privé. C'est la seule nouvelle que contiennent les journaux anglais de lundi. La chambre des communes devait se former le soir en comité général pour s'occuper de la question catholique.

DANEMARCK.

Il va être établi en Danemarck une école polytechnique. Cette institution sera défrayée au moyen d'une taxe imposée sur les journaux étrangers et nationaux.

EGYPTE.

On nous écrit d'Alexandrie, le 31 janvier, qu'un ordre formel du vice-roi d'Egypte vient d'être expédié aux Grecs insurgés d'abandonner l'île de Candie ou de se soumettre. A défaut, on comptait y expédier quelques milliers d'hommes pour les y contraindre.

FRANCE.

Anne Merlin, dite sœur Camille Saint-Vincent, est morte à Saint Amand (Cher), le 1 de ce mois, ne témoignant qu'un seul regret, celui de ne pouvoir accomplir le vœu qu'elle avait fait de mourir au champ d'honneur, en secourant les blessés. — Elle avait sollicité l'honneur de partager, et qui partagea en effet les dangers des médecins français à Barcelone. La loi du 5 avril 1822, adoptée par les chambres à l'unanimité, lui avait accordé une pension viagère de 500 fr., et le roi l'avait décorée de l'ordre de la Légion d'Honneur.

"Tout d'honneur pendant sa vie, dit le *Journal du Cher*, méritait bien quelques souvenirs après sa mort. Cependant le curé de Saint-Amand vient de la conduire à sa dernière demeure sans l'honorer même d'un drap mortuaire; et les dames de la Charité, ses coureurs, n'ont pas daigné y accompagner celle qui leur donna, si souvent, des exemples de pourage et de charité."

— Les nombreux propriétaires et exploitans de mines de houille du bassin de Saint-Etienne viennent d'adresser au ministre du commerce une supplique tendant à faire admettre un représentant de leur industrie dans le conseil général des manufactures.

— Une proposition importante paraît devoir être bientôt soumise par M. le général Damarzay à la chambre des députés. Frappé de l'insuffisance des investigations auxquelles se livrent annuellement les commissions de finances, l'honorable député demande, dit-on, qu'à l'avenir le missions spéciales. A cet effet, chaque bureau nommerait autant de commissaires qu'il y a de départemens ministériels, plus un commissaire pour la loi des recettes.

Il n'est pas douteux que cette méthode ne produise de grands avantages, surtout si on la généralisait, en l'appliquant à la loi des comptes, dont l'examen est toujours très superficiel. Ce serait peut-être le meilleur moyen d'introduire dans nos habitudes parlementaires le système des enquêtes, appliqué aux objets les plus importans de la mission du législateur.

Pendant la dernière session, M. de Martignac exprima devant la chambre haute le désir de voir instituer dans le sein des chambres des commissions permanentes chargées de suivre pendant la durée de chaque session toutes les affaires relatives aux diverses branches de l'administration. Nous pensons, comme ce noble pair, qu'un pareil système serait éminemment propre à favoriser les réformes utiles, à faciliter l'examen approfondi des questions, et à introduire plus d'ordre et d'ensemble dans les travaux législatifs. Ces commissions pourraient suivre auprès de chaque ministère l'effet des pétitions dont elles auraient ordonné le renvoi, presque toujours sans résultat; elles recueilleraient pour en faire tel usage que de raison les mémoires adressés aux chambres par les matières de législation générale, et, conservés et classés dans leurs archives, y seraient plus convenablement et plus utilement placés que dans l'inutile bureau des renseignemens.

L'absence d'une pareille institution peut seule expliquer le débat qui s'est élevé dans la séance de Lundi à la chambre des pairs, sur ce genre de pétitions. M. le marquis de Mortemart, en qualité de rapporteur du comité, a énoncé sur ce point une doctrine qui ne s'accorde guère avec la Charte. "Lorsqu'aucun individu ni aucune classe, a-t-il dit, n'est lésé par l'application d'une loi ou d'une ordonnance; lorsqu'il n'y a point de réclamation fondée sur une illégalité commise, mais qu'il s'agit simplement de mesures générales, de changemens à apporter à des lois qui ne sont point en discussion, ne serait-il pas à propos de faire connaître qu'on s'adresse vainement pour les faire modifier ou rapporter, en soulevant à toute heure les questions les plus délicates, et les plus graves au moyen d'une simple pétition." A quoi M. le duc de Broglie a répondu avec autant de précision que de raison, que "cette sorte de pétitions est presque la seule qui puisse conduire à un résultat, les chambres ayant à leur disposition peu de moyens de donner suite aux réclamations individuelles."

ESPAGNE.

Madrid, 26 Février.

Une commission, à la tête de laquelle on a mis M. Bascom, vient d'être nommée pour liquider et exiger sur-le-champ ce qui est dû d'arriéré des contributions de *lanzas* et *medias-anatas*; le gouvernement espère par ce moyen se procurer une somme assez considérable.

M. Langa, capitaine-général de la province de Valence, vient d'obtenir du roi que, sans l'intervention du ministre des finances et de celui de la marine, il puisse armer et entretenir avec le produit de la concession de la pêche, &c., une escadrille pour garder les côtes de la province dont le commandement lui est confié.

Le tribunal des décades de cour, chargé de juger l'affaire du général Vigodet, a reçu l'ordre de ne pas rendre public le jugement qui interviendra dans cette affaire.

Le colonel Lastra qui avait levé l'étendard de la révolte dans le district de Santander, s'est retiré en Portugal par Braganca, après avoir traversé la Vieille Castille.

Barcelonne, 26 Février.

Aujourd'hui Jeudi de carnaval, la terreur règne dans cette ville. Dès le jour, et pendant la nuit précédente, des patrouilles circulaient dans tous les quartiers, et annonçaient une grande catastrophe. C'en est une bien déplorable en effet, quand des délits politiques, souvent le résultat d'opinions erronées, font traîner des masses de citoyens à l'échafaud. Mais le tems presse, et ne pouvant juger en cette circonstance ni des personnes, ni des choses, il faut se borner à citer les faits. Dix notables Catalans ont été passés par les armes, ce matin, dans la citadelle. Voici leurs noms, tels que les fait connaître un avis de l'autorité publié sous le titre de *articulo de oficio:*

D. Joseph Rovira de Villa, lieutenant-colonel, commandant des corps francs, agrégé à l'état-major de Barcelone; D. Pérez Soler, lieutenant-colonel, agrégé à l'état major de Figueras; Joachim Vilar, de Barcelone, passant pour notaire; Jacques Ramon Nadal, de Barcelone, agent de change; Jacques Chacel, négociant; Joseph Medrano, agent de commerce; Pierre Pera, tonnelier de Barcelone; Sébastien Puig Oriol, de Moyà; Augustin Serra, de Reus, et Joseph Sanseit Pep Maurcaire, cultivateur, de Reus. Une notice bien affreuse de la liste *del oficio*, accompagne le nom de ce dernier.

L'instant de l'exécution a été annoncé par plusieurs coups de canon. Les individus qui ont perdu la vie, appartiennent à ce que l'on appelle encore ici le parti constitutionnel. On les accusait d'avoir participé à la conspiration ourdie dans cette capitale de la Catalogne, pour repousser les scandales de l'impiété et de la révolution de 1820. Mais on se demande, au milieu des impénétrables secrets de la justice de tems actuel, ce que seraient ces contrées, si cette conspiration n'a pas été provoquée de la même manière et par les mêmes artifices que toutes celles qu'on n'a cessé d'imputer aux carlistes Catalans depuis leur levée de boucliers de 1827? Lorsque des centaines de citoyens gémissent dans les cachots, lorsque le sang coule et que des hommes meurent, il est peu surprenant que de semblables questions soient agitées, et elles sont ici le texte de toutes les conversations dans les cercles où l'on ose encore respirer avec quelque liberté.

FEUILLETON.

LE LUNDI GRAS A L'ARCHEVECHE'.

Monseigneur dit à Monseigneur: "Tout royaume divisé périra. N'y aurait-il donc aucun accommodement possible entre vous et son excellence? Allez, M. de Beauvais n'est pas loin de nos idées; il est évêque avant d'être ministre, et s'il a fait quelque chose qui a pu déplaire un peu à l'épiscopat, il est tout prêt à le dédommager. Réconciliez vous ensemble, et vous verrez! Ne laissez pas croire aux méchans que l'Eglise est deux; elle n'est qu'une: le malheur qui l'a troublée pour un jour sera bientôt réparé, et nous marcherons comme devant."

Monseigneur se laissa attendrir, et le rapprochement fut promis.

Mais comment le faire? M. de Quélen ira-t-il au devant de M. Feutier? L'archevêque tendra-t-il le premier la main à l'évêque? Faudra-t-il que le chef du diocèse de Paris fasse de concessions au chef du ministère des affaires ecclésiastiques?

Oui, il le faudra, et M. de Quélen le fera par modification; il le fera même avant le tems de Pâques, tems de réconciliation et de pardon général.

Pourtant, les avances seront politiquement faites; on saisira une occasion, ou si on la fait naître, on tâchera que ce soit avec tant d'adresse que cela ait toutes les apparences d'une chose fortuite.

On louvoie, on cherche, on trouve enfin.

Le pape est mort, et un service aura lieu pour le repos de l'âme de sa sainteté. Tous les prélats qui sont à Paris, comme pairs ou comme envoyés de la résidence diocésaine, assisteront à ce service. Le ministre y viendra nécessairement aussi. On le saluera à l'église, mais ce n'est pas assez; on lui dira: "Votre excellence", il répondra: "Votre éminence"; mais cela n'avancera guère les affaires. Et bien, invitons cet homme à un dîner funéraire, que nous donnerons le lundi gras, archevêques et évêques que le hasard de la mort du pape aura réunis; c'est une mesure générale dont il serait malhonnête d'excepter M. de Beauvais; le ministre recevra donc une invitation. Il l'a reçue, en effet; et, à six heures, sa voiture broyait le pavé de la cour, par laquelle arrivaient au palais archiépiscopal les Monseigneurs conviés par M. de Quélen.

La table était dressée, splendidement frugale, élégante et luxueuse, mais sans mondanité; l'viande suivant l'usage de la tradition des deux derniers siècles, telle enfin que des moines de l'observance d'Epicure auraient pu s'y trouver fort bien; telle aussi que de bons chrétiens, après le festin permis par la loi la veille du premier jour d'abstinence, durent s'y trouver à merveille. Comment s'y assirent les invités? Mgr de Beauvais vient-il à droite de Mgr. de Paris, comme le bien-aimé à la droite du Seigneur? Non, la place d'honneur ne lui fut pas donnée; un autre l'occupa. Il n'en dîna pas plus mal, sans doute; car il avait, pour se consoler, cette parole du maître: "Les premiers seront les derniers, et les derniers seront les premiers" en fait d'humanité.

Ce qu'on mangea, ce qu'on but, combien de truffes et de méringues délectèrent les apôtres, combien on échangea de complimens, ce qui fut dit avec réserve avant le Maître, ce qui fut dit avec allusion après le Champagne; nous le savons peut-être, mais le lecteur ne l'apprendra point de nous: c'est la vie privée que tout cela, et la vie privée est sacrée, surtout celle des dignitaires de l'Eglise. Les beaux mandemens qu'on ferait contre les journaux si nous nous avisions de peser les livres de confiture et les paroles qui se débitèrent le lundi gras à l'archevêché! Ce que nous pouvons dire, c'est qu'une espèce de paix fut faite entre Mgr. de Quélen et Mgr Feutrier, et que les conditions du traité ont été religieusement observées par les deux puissances.

Vous avez vu le mandement de Mgr de Paris, où l'abbé de Lamennais était attaqué; c'était un préliminaire, une sorte d'avance, une coquetterie faite à Mgr Feutrier. Vous avez entendu le discours du ministre des affaires ecclésiastiques, c'est une dette acquittée. Mgr de Feutrier a loué les missionnaires; il a fait bon marché de l'ordre légal à l'Eglise catholique; il s'est attendri en prédicateur sur le sort des âmes pieuses qu'on affligeait par des paroles sévères, il a sentimentalisé une question de police du culte, il a déclaré ne pas connaître les religieux non autorisés, comme Mgr d'Hermopolis avait affirmé ne pas connaître les jésuites; enfin il est rentré en grâce auprès de l'épiscopat, qui avait eu un fort un Néron persécuteur: c'est l'habileté diplomatique de Mgr de Quélen que les fidèles doivent un si grand événement.

On n'avait pas expliqué cette réconciliation de Mgr Feutrier vers le ministère d'Hermopolis; le dîner du lundi gras ne la fait elle pas comprendre? Ainsi, désormais, vous n'entendrez plus parler de discords entre les prélats et le ministre; on ne sera plus persécuté; les ordonnances s'exécuteront avec la franchise que nous avez vu présider, il y a deux ans, à l'exécution des bois du royaume sur les congrégations; le *non possumus* sera retiré par quelque déclaration authentique; tout le monde, et Mgr de Clermont-Tonnerre aussi, obtiendra aux conditions de Mgr Feutrier; les mission seront légalisées; c'est-à-dire, que le trouble qui suit les bûchers de l'abbé Guyon sera officiellement appuyé par des gendarmes; Mgr Feutrier sera fait archevêque et Mgr de Quélen cardinal, et M. de Chantelauze dira que les ministres ont donné assez de [illegible] aux principes constitutionnels. A la bonne heure! Mais la France, que dira-t-elle? Ah! voilà! Elle renversera ce ministère comme elle a renversé l'autre. L'autre était franchement ennemi de l'ordre, celui-ci est hypocritement légal: il durera tant qu'il pourra; mais moins long tems que son prédécesseur. M. de Villèle était un autre homme que M. de Martignac! Il avait au moins le courage d'être lui.

(Figaro.)

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Brick Mono, Bradley, Tampico, A Hollonde
Goel. Galaxy, Bliss, New-York, Capitaine.
Goel. Elizabeth, Case, Rio Grande, J P Payson.
Goel. Elizabeth, Forsyth, Pensacole, Capt.

Arrivés.

Bateau de remarque Grampus, de la Balise, avec les brick Joseph Sprague et le Nestor, de Tobasco; la goélette Miranda de la Rio-Grande, et la goel. Denny McCobb, de Thomastown.

Bateau à vapeur Integrity, Reynolds, des Opelousas, avec 99 balles coton à Plauché et Courcelle, 12 à Toledano et Gaillard, 6 do do 48 do barbe espagnole à J D Hope & co. 9 balles coton 18 paquets cuir à A Fisk & co.—1 passager.

Bateau à vapeur Pocahonta, Strause, de Waterloo, avec un chargement de coton à T G Banks et frère, B F West et autres—12 pas.

Bateau à vapeur Jubilee, Honey, de St. Louis, avec un chargement à J Ogilvie & co. J Mager, J G Stevenson, Ferguson et Buchanan—8 pas.

Brick Union, Burroughs, de Tampico, à L H Gale, avec des espèces aux consignataires et à autres.

Quatre chalans du Tennessee, avec 1050 balles coton à N et J Dick, Lockart et Arrott, J G Banks et frère et à ordre.

Quatre chalans du Kentucky, avec 250 boucauts tabac aux propriétaires à bord.

Entrés.

Goel. Rebecca et Eliza, Prats, de St. Augustin, sur lest.

Brick Trinidad, Pinto, de Tuspan, avec des fruits—18 passagers.

Navire Wm. et John, Henderson, de Thomastown, avec 100 barriques chaux à ordre.

Brick Carroll, Richards, de Philadelphie, avec un chargement à Whitall, Janion & co. Wallace et Pope, Yorke, Macalester et co. Lockhart et Arrott, Gottschalk et Reimers, J W Zacharie et co. Townsley et Prieur, et à divers.

Navire Tallahasse, Glover, de Liverpool, chargement à Currell, Kilshaw et co. W D Wood, Thompson et Grant, Dennistoun et co. Pattey, Dyson et co. J Brown et Son, J A Merle et co. Kuhn et Boudler et autres—6 passagers.

MILICE DE LA LOUISIANE.

Second Régiment.

CONFORMEMENT aux ordres supérieurs, avis est par le présent donné aux officiers non commissionnés et soldats composant la 3ème compagnie dudit régiment, que Lundi 25 courant, à 10 heures A. M., au Théâtre St. Philippe, il sera fait diverses élections à l'effet de remplir toutes les places d'officiers vacantes dans ladite compagnie. S. L. BROOKS,
23 mai. 1er. lieut commandant.

THEATRE D'ORLEANS.

DIMANCHE, 24 MAI 1829.

La seconde Représentation de

LEICESTER,

Ou le Château de Kenilworth,

Opéra en trois actes, paroles de Scribe et Melesville, musique d'Auber.

Ce bel ouvrage sera orné de tout le spectacle dont il est susceptible.

Suivi de la première Représentation

DU

TRIBUNAL DES FEMMES,

OU

Les vacances de Coudebec,

Vaudeville nouveau, en un acte, par Mr. Dumersan.

En attendant—*L'Art de se faire aimer de son mari*, vaudeville nouveau en deux actes, de Scribe.

Abufar, ou la famille Arabe, tragédie de Ducis.

L'Espion, drame nouveau du Théâtre Français, tiré du roman de Mr. Cooper.

La Dame du Lac, opéra nouveau, de Rossini.

Vente par le Marshal.

Mml. Wilkinson *vs.* Richard Carney.—B. Coffee & Clark *vs.* le même.—Macarty *ve.* le même.—Marmiche *vs.* le même.—Woolf *vs.* le même.—Vandergraff *vs.* le même.—Beardslee *vs.* Carney.

EN vertu de sept *writs et fieri facias*, à moi adressés par l'hon. G. Pawal, juge associé, j'exposerai en vente, le mercredi 3 Juin prochain, à la demeure du défendeur, à 10 heures A. M., en bloc ou en détail, l'ameublement de maison et les ustensiles de cuisine, consistant en tables pour les repas et autres; 1 piano, 4 douzaines de chaises, 1 billard, lampes pour le billard, chandeliers, 12 bois de lit, matelas, oreillers, draps de lit et couvertepointes, bibliothèque, et divers autres objets saisis dans les affaires ci-dessus.

23 mai. LA D'AUNAY—Marshal.

LOS proprietarios del deposito de Nieve que ecsiste en las calles de Chartres y Comercio tienen el honor de anunciar al público y sus amigos que tienen en su poder una partida fresca cargamentos en el Rio y deseando que todos puedan aprovechar de este beneficio, han dispuesto de venderla hasta 2 sueldos si la cantidad pasa de 50 ℔, y 3 sueldos la que baje de este número.

Las ordenes que se comunicaren por los Steamboats, Buques, habitantes de Natchez, Baton-Rouge, Mobile, &c. serán puntualmente cumplidas, pudiendo asegurar que ira perfectamente acondicionada para su transportacion. 20 mayo.

Pensionnat pour les Demoiselles.

L'ETABLISSEMENT de Mde. Evariste pour les pensionnaires et les externes est toujours fixé à cette maison commode et agréable, rue Bourbon No. 16, deux portes après l'Eglise Episcopalienne.

Les branches suivantes d'une éducation libérale et soignée sont enseignées dans cet établissement.

Les langues Française, Anglaise et Italienne;	Histoire ancienne et moderne;
L'Ecriture;	La Mytologie;
Arithmétique;	Le Dessin;
Géographie, avec des cartes et des globes,	La danse, la musique vocale et instrumentale.

Son établissement étant composé également d'écolières françaises et américaines, les deux langues y sont généralement parlées; et par ce moyen réunit le précieux avantage de la pratique continuelle, à la connaissance des règles grammaticales. 20 mai.

POUR LA VERA-CRUZ.

La belle goélette fine voilière OCTAVIA, capt. Bourse, sera expédiée sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis les magasins bleus, ou bien à
14 mai. C. D. JORDAN.

POUR NANTES.

Le beau brick fin voilier PULASKI, capt. Webb, ayant son chargement complet, recevra six passagers seulement, et sera expédié, le 14 du courant fixe, par
9 mai. F. VERRIER.

POUR MARSEILLES.

Le navire fin voilier COMODORUS, capt. Gray, partira sous peu. Pour fret de 100 à 160 balles de coton, ou pour passage, s'adresser à Th. NICOLET & Co. 18 mai.

POUR TAMPICO.

Le navire français EUGENIE, capt. Gerard, partira le 10 Mai. Pour fret ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser au capt. à bord, ou à
1er. mai. P. NICOLET & Co.

POUR BORDEAUX.

Le beau brick fin voilier WILLIAM, capt. Leach, a besoin de 50 ou 60 balles pour compléter son chargement. Il peut loger six passagers; s'adresser à
JOHN P. PAYSON.
6 mai. Rue Conti, No. 23.

A VIS.—Le soussigné offre en vente 25 petits barils d'olives fraîches, reçus par les derniers arrivages de la Havane. 4
Aussi—2000 livres Tabac de la Havane.
ANTONIO DORDAL,
Rue St. Pierre, au-dessous de la maison de Mde. Avart, 4 mai

29 30 7 22

NUMEROS sortis au Tirage de la 6e Classe de la Loterie de l'église des Natchitoches, hier.

Pour le payement ou le renouvellement dans la Loterie de l'Ecole Lancastrienne, qui se tirera le 28, ou à celle de l'Eglise Evangélique Française, le 27 de ce mois, s'adresser aux bureaux de

D. Malcolm

rue Chartres Nos. 54 et 86. Le prix des billets de cette dernière loterie, tirée le 20 jusqu'au 21. 22 mai.

CHAPEAUX DE GOUT ET DE CASTOR.

NICHOLS & KNILER, No. 80, rue de Chartres, ont reçu par le navire Français, plusieurs douzaines de CHAPEAUX de goût, qu'ils garantissent être supérieurs à tous ceux offerts en vente dans ce pays. 24 mai.

VENTES A L'ENCAN.

Beaux terrains à Vendre à l'Encan
Par J. T. Baudac.

VENDREDI le 5 juin 1829, à midi précis, il sera vendu, à la Bourse d'Hewlett, au plus haut et dernier enchérisseur et sans réserve,

47 Terrains ou lots de terre, situés au faubourg des Religieuses, entre les faubourgs *La Course* et *Lafayette*: 34 de ces terrains sont à proximité du fleuve et les treize autres n'en sont éloignés que de quelques islets. Sur l'un des premiers, formant encoignure, il existe une maison et une cuisine. Les fossés le long des islets qui contiennent les terrains susdits, ont été récemment nettoyés et rendus plus profonds, et les ponts ont été remis en état, à la satisfaction du syndic.

Ces 47 terrains ou lots de terre sont désignés sur un plan dressé par Mr. Joseph Pilié voyer de la ville; ce plan sera affiché à la Bourse d'ici au 24 de Mai courant, et y restera pour l'inspection du public, jusqu'au jour de la vente. Les terrains seront vendus conformément au plan et suivant l'ordre dans lequel ils y sont marqués, en commençant par ceux qui sont le plus près du fleuve. Toutes les dimensions sont mesure française. Le titre est garanti sûr et incontestable.

Conditions de la vente. Payables en 4 termes égaux à la fin d'Avril des années 1830, 1831 1832 et 1833, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur les terrains. Les actes de vente seront passés devant Me. Th. Seghers not. pub. chez lequel le plan sera déposé au rang de ses minutes et chez lequel l'on pourra se procurer de plus amples renseignemens. 12 mai.

COUR du premier District Judiciaire.—Marie Rosalie, épouse et autres *contre* Henri Hugon, tuteur de la Mayorquin et autres, tous gens de couleur libres; opposition de partage.—No. 8088.

EN vertu d'un décret de ladite Cour, il sera vendu Vendredi 12 Juin 1829, à une heure précise après midi, à la bourse d'Hewlett, par J. T. Baudac encanteur.

Un morceau de terre situé dans la paroisse de Jefferson à l'endroit appelé la Metairie, à environ une lieue de la ville, ayant un arpent et un pieds d'arpent de face au chemin de la Metairie, sur 1 arpent de profondeur, avec des arpents de chaque côté, et bornés d'un côté par la ligne [illegible] à la haute [illegible] appartenant aux enfans de feu Eugène Baptiste Mayorquin, épouse décédée de Henri Hugon père; et à l'autre inférieure par un autre morceau de terre semblable, appartenant à Anne [illegible].

Il y a sur ce terrain de cette une vieille cabane en bois, un hangar et des barrières, tout en mauvais état.

Conditions:—Payable un cinquième comptant; et le reste en deux termes égaux à un et deux ans du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction, divisés par coupons à la convenance des vendeurs, et portant hypothèque sur les terres. L'acte de vente sera passé devant Me. Théodore Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Immédiatement après la vente ci-dessus, il sera également vendu au même lieu et par le même encanteur.

Une jeune négresse créole nommée Victoire, agée de 15 à 19 ans, couturière et bonne domestique de maison.

Conditions:—Payable en trois termes égaux à six, douze et dix huit mois, du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur les esclaves.

L'acte de vente sera enfin passé devant le même notaire aux frais de l'acquéreur. 12 mai.

CAFE DE LA HAVANE.—Un lot de 52 sacs Café vert de la Havane première qualité, à vendre par D. G. BORDUZAT & Co.
14 mai. Rue Royale, No. 106.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Registre des Testamens.*—Mardi 23 Juin 1829, à midi précis, j'exposerai en vente à la bourse, les esclaves et les propriétés foncières dépendantes de la succession de feu JEAN AIME AUGUSTE BARON ainé, savoir:

Propriétés foncières.

1. Un Lot de Terre situé en cette ville, rue Jefferson, ayant 57 pieds de front plus ou moins, sur une profondeur de 55 pieds 6 pouces d'un côté et 55 pieds de l'autre, le tout mesure française; ensemble les édifices en briques y construits, consistant en une Maison à étage, une cuisine et les dépendances; borné d'un côté par le lot suivant et de l'autre par Mr. Oger. Ce lot est sujet à une rente foncière envers l'Etat de $140 par an, payable par trimestre.

2. Un Lot de Terre attenant au précédent, ayant 56 pieds plus ou moins de face sur une profondeur de 54 pieds 6 pouces d'un côté, et 55 pieds de l'autre, le tout mesure française, ensemble les édifices en briques y construits, consistant en un magasin à étage de toute la profondeur, borné d'un côté par la loi précédent, et de l'autre par le Sr. Seignouret. Ce lot est sujet à une rente foncière envers l'Etat de $105 par an, payable par trimestre. Le magasin est loué jusqu'au 1er. Octobre prochain, à Mr. Layton, à raison de $500 par an, dont l'acquéreur jouira du jour de la vente. Le plan de ces deux propriétés se trouve annexé à un acte de vente en l'étude de Mr. W. Y. Lewis, notaire, en date du 28 Novembre 1826.

3. Un Lot de Terre situé au faubourg Delor, dans l'îlet borné par les rues de la Nouvelle-Levée, Suzette, Tchoupitoulas et Gaiennié, ayant 44 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue de la Nouvelle-Levée, dont 33 pieds 4 pouces sur 180 pieds de profondeur et dont les 11 pieds 1 pouce 4 lignes restantes ont une profondeur de 360 pieds, s'étendant jusqu'à la rue des Tchapitoulas, le tout mesure française; ledit lot borné sur la rue de la Nouvelle-Levée, d'un côté par Mr. Wethers et de l'autre côté par Mr. Henderson, et sur la rue des Tchoupitoulas, d'un côté par ledit Sr. Withers et de l'autre par Mr. Gaiennié. Le plan de cette propriété se trouve annexé à un acte de vente en l'étude de Mr. Th. Seghers, not. public.

4. Un Lot de Terre situé au faubourg de l'Annonciation, désigné par le No. 14, sur un plan annexé à un acte en l'étude de J. N. Duncan, notaire, sous la date du 4 Janvier 1823 et ayant 53 pieds de face à la rue de Lacourse, sur 180 de profondeur, entre les rues du Camp et des Magasins.

5. Un Lot de Terre situé au faubourg de l'Annonciation, dans l'îlet No. 60, désigné par le No. 1, situé à l'encoignure des rues des Magasins et Richard, ayant 60 pieds sur la première, 103 pieds sur la dernière, 19 pieds sur une autre ligne, face au chemin de la Félicité, 49 pieds 11 pouces de profondeur d'un côté et 120 pieds de l'autre sur la ligne qui sépare ce terrain du terrain No. 2.

6. Un Lot de Terre situé au faubourg de l'Annonciation ou de Lafayette, entre les rues des Préfets et de l'Annonciation, ayant 240 pieds de front à la rue de l'Annonciation, 105 pieds sur